



COMMUNE DE DOMALAIN (Ille et Vilaine)

CONSEIL MUNICIPAL du 6 juillet 2015 Compte-rendu de la réunion transmis aux Conseillers Municipaux

2015-08-01 – Marché public : validation de l'entreprise retenue pour le carrefour de la croix et parking de la salle des sports

Vu la réunion de la commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis du 18 juin 2015,

Vu la réunion de la commission d'appel d'offres pour l'analyse des plis du 6 juillet 2015,

Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

Lors de cet appel d'offres, deux possibilités étaient proposées pour le carrefour de la croix : soit de la grave émulsion, soit de l'enrobé à chaud. Après analyse et délibération, la commission d'appel d'offres statue sur la grave émulsion.

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé le classement des offres suivantes (les trois premiers) :

1er : Ets TPB pour un montant de 22005€ HT

2ème : Ets SERENDIP pour un montant de 25861.40€ HT

3ème : Ets PIGEON pour un montant de 23750€ HT

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'attribuer l'appel d'offres pour le carrefour de la croix et parking de la salle des sports à l'ets TPB pour un montant de 22005€ HT.

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

2015-08-02 – Plan d'eau de la Traverie : devis pour le profil de baignade en eau douce

Monsieur le Maire expose :

Par courrier en date du 12 février 2015, Monsieur le Préfet rappelle que dans le cadre de la gestion de leurs eaux de baignade, les collectivités ont la responsabilité de réaliser un profil de baignade. Suite à cela, deux cabinets ont été sollicités pour une proposition de prix. Un seul cabinet a répondu :

Interfaces et Gradients. Le devis comprend un état des lieux, un diagnostic et la gestion et définition d'un plan d'actions. Ce dernier a fait deux propositions de devis :

- Le premier se limite à répondre aux exigences de l'Etat. Le montant du devis est de 2400€ HT.

- Le second propose en plus un plan d'actions. Le montant de ce devis est de 3600€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter le second devis de Interfaces et Gradients pour un montant de 3600€ HT.

- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

2015-08-03 – Plan d'eau de la traverie : demande de subvention auprès de l'agence de l'eau

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'une subvention peut être demandée auprès de l'agence de l'eau pour l'étude du profil de baignade en eau douce, et ce pour le plan d'eau de la Traverie.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de demander une subvention auprès de l'agence de l'eau pour l'étude du profil de baignade en eau douce.

2015-08-04 – Dispositif argent de poche 2015

Christine CHEVRIER, Adjointe, expose :

Depuis l'été 2008, la Commune de DOMALAIN propose aux jeunes de 16 à 18 ans de participer à des chantiers d'intérêt général moyennant une indemnisation de 15 € par chantier de 3 H dans le cadre du dispositif « Argent de poche ».

Ces chantiers ont lieu pendant les vacances scolaires. Un chantier dure 3 heures. Un jeune peut réaliser 5 chantiers par mois et 30 dans l'année au maximum. Chaque chantier doit être encadré par un référent adulte (élu ou agent communal).

Un dossier administratif est nécessaire avant qu'un jeune puisse intégrer un chantier : fiche d'inscription avec autorisation parentale, attestation d'assurance, signature d'un contrat de participation au dispositif).

Plus d'une douzaine de jeunes s'inscrivent chaque année. Un roulement est ensuite organisé suivant leurs disponibilités et les chantiers prévus.

Les années passées, les chantiers mis en place ont concerné principalement l'entretien des espaces verts, du fleurissement, du mobilier urbain, et accessoirement les tables et chaises des locaux communaux (salle polyvalente, cantine, espace culturel) et du rangement à la bibliothèque. Le crédit inscrit au budget 2015 (1 000 €) permet de financer 200 H.

Elle propose de reconduire ce dispositif pour l'année 2015 dans la limite de ce crédit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte cette proposition
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

2015-08-05 – Demande de subvention de l'UCAD

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'UCAD pour un feu d'artifices le 29 novembre 2015. Le coût de cette animation est de 1500€ pour le feu d'artifices et de 200€ pour la sono.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'octroyer une subvention d'un montant de 850€ à l'UCAD pour l'animation du feu d'artifices.

2015-08-06 – Accueil de loisirs : plusieurs demandes

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de deux demandes de la part de l'accueil de loisirs de Domalain. La première demande consiste à mettre en place des étagères au niveau de la salle des "smacks". La deuxième demande porte sur l'utilisation de la salle des sports pour organiser un loto.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de mettre en place des étagères au niveau de la salle des "smacks".
- d'autoriser l'accueil de loisirs à utiliser la salle des sports pour organiser un loto qui aura lieu le 19 décembre 2015.

2015-08-07 – Gestion du personnel : versement du régime indemnitaire pouvant être accordé aux agents non titulaires

Monsieur le Maire expose :

Actuellement, aucune délibération ne prévoit l'octroi d'un régime indemnitaire pour les agents non titulaires. Un agent technique sera employé du 1er septembre au 31 octobre pour un accroissement temporaire d'activités. Afin que ce dernier bénéficie des mêmes indemnités que les agents titulaires, il faut une délibération. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de créer un régime indemnitaire pour les agents non titulaires

2015-08-08 – Amendes de police : acceptation de la somme de 5350€

Monsieur le Maire expose :

Par courrier du 19 juin 2015, le Préfet nous a fait part de l'octroi au titre de amendes de police pour une somme de 5350€ et ce, pour les aménagements de sécurité. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter la somme proposée
- de s'engager de faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

2015-08-09 – Syndicat d'urbanisme : proposition d'expérimentation de la démarche BIMBY

Monsieur le Maire expose :

Le syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré propose une expérimentation de la démarche BIMBY (build in my back yard : "construire dans mon jardin"). Ce projet est à l'origine un projet de recherche visant à la définition d'une nouvelle filière de production de logements dans les communes. La maîtrise d'ouvrage de l'étude sera assurée par le syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré. Le coût de l'étude facturé est estimé à ce jour à 4€ par habitant.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de ne pas participer à la démarche BIMBY.

2015-08-10 – Maison de retraite : demande de caution bancaire sur financement

Monsieur le Maire expose :

La résidence Notre Dame de Lourdes sollicite la commune pour une participation partielle pour une caution afin de subventionner des travaux au sein de l'EHPAD.

Le montant de l'emprunt est de 420000€. Il est proposé de garantir 30% soit 126000€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de garantir la caution à hauteur de 126000€.

2015-08-11 – Espacil : macrolot

Monsieur le Maire expose :

Le macrolot situé au Plessis a été confié à Espacil pour construire six maisons individuelles. A ce jour, aucune réservation n'a été prise en compte. Il propose donc de transformer ces six pavillons en locatif social géré par Espacil. Un courrier a été envoyé à Espacil afin de leur demander de passer ce macrolot en opération de location sociale. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de transformer ces six pavillons en locatif social qui sera géré par Espacil, sous condition d'accord de ce dernier.

- d'autoriser le Maire à signer tous les papiers afférents à ce dossier.

2015-08-12 – Maison de retraite : demande de location de la nacelle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la maison de retraite Notre Dame de Lourdes a demandé de louer à la commune la nacelle avec un agent pour leurs travaux. Leur agent n'a pas l'habilitation d'utiliser la nacelle. Il faut que ce soit un agent de la commune qui fasse le travail. En 2005, la nacelle leur avait été louée. Le prix de l'heure de la nacelle était de 22.70€ et le prix de l'heure de main d'œuvre était de 30€. La proposition est la suivante :

25€ de l'heure pour la nacelle

32€ de l'heure pour la main d'œuvre

Soit un montant total de 57€/heure

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- accepte cette proposition
- charge Monsieur le Maire de signer tous les papiers afférents à ce dossier

2015-08-13 – Vitré Communauté : demande de fonds de concours exceptionnel

Monsieur le Maire expose :

Sur l'enveloppe globale de 106600€ au titre des fonds de concours exceptionnel, 28810€ ont déjà été versés au titre de la modernisation de la voirie. Les travaux de voirie (carrefour de la croix et parking de la salle des sports), ainsi que les travaux de la salle des sports pourraient faire l'objet d'une deuxième enveloppe :

Montant des travaux : 27120 € HT

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de demander un fonds de concours exceptionnel pour les travaux de voirie et salle des sports auprès de vitré Communauté

2015-08-14 – Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12.4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de DOMALAIN rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le "bien vivre ensemble" ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics. En outre, la Commune de DOMALAIN estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes. C'est pour toutes ces raisons que la commune de DOMALAIN soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder

l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

2015-08-15 – Budget commune: décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de faire une décision modificative dans le budget de la commune afin de régler deux factures.

Voici le détail :

Sens	Compte	Opération	Service	Montant
Dépense	2135	162	Cantine	+10€
Dépense	21316	178	Concessions cimetière	+500€
Dépense	2313	138	Plan d'eau de la traverie	-510€

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider les modifications budgétaires ci-dessus

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

- Un devis de Distrilec pour installer une alarme à la buvette du foot a été demandé. Son montant est de 892.87€. Le devis n'est pas accepté. Un projecteur auprès de la buvette sera mis en place.
- Commission fleurissement : il s'agit de poser trois panneaux d'information de dimension 40x60. Ces panneaux sont fournis gratuitement par le Syndicat des Eaux du Bassin Versant de la Seiche.
- SMICTOM : Daniel TESSIER fait un compte rendu de la dernière réunion de SMICTOM. A la dernière réunion du SMICTOM, les membres du syndicat ont voté pour la taxe incitative.
- La prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 7 septembre et commencera à 20h par la visite du bâtiment de Néotoa.

La séance est levée à 23 :30